CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLESIDY

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-212201891-20260217-DELIB2-DE

Séance du 5 février 2026

Membres afférents au Conseil Municipal		Votants ayant pris part aux votes
15	13	12

Date de convocation : février 2026

L'An Deux Mil Vingt Six le dix février à 20h00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Mr GAUTIER Guy, Maire de PLÉSIDY.

Présents : Mrs Didier GEORGELIN, Jean Pierre PAUMIER, Philippe GAUTIER, Thierry NEGARET, Matthieu LE DINAHET, Mmes Sylvie COINT, Océane PINABEL, Valérie PERENNEZ, Andréa LE GAC.

Absents excusés : Ronan ALLARD qui donne procuration à Guy GAUTIER
Christiane LE BARS qui donne procuration à Matthieu LE DINAHET
Hélène STEVENS qui donne procuration à

Secrétaire de séance : Valérie PERENNEZ a été élue.

2- Maintien de l'organisation du temps scolaire

Le Conseil municipal,
Vu la réglementation en vigueur relative à l'organisation du temps scolaire,
Considérant l'avis favorable des élus,

Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité :
De maintenir la semaine scolaire à 4 jours pour l'école de la commune,
De transmettre cette décision à l'Inspection
Académique après validation de la présentation en Conseil d'école.

Secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Guy GAUTIER

MAIRIE DE PLESIDY
Côtes d'Armor

Délibération certifié conforme par sa transmission en Préfecture le 12/2/2026